Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260122-220120262-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°220120262

DATE DE CONVOCATION : ..... 16 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 16 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 11

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Philippe Ansquer,

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Benjamin Le Bouëc, absent excusé,

Christophe Philip, absent excusé,

Secrétaire élue : Armelle Evenat

OBJET : DETR DSIL 2026 : validation des projets

En question diverses et d'actualité de la séance du 12 novembre, Sandrine Bian, secrétaire de mairie évoque la demande de DETR et DSIL pour l'année 2026 mais reste en attente des thématiques retenues.

En date du 1er décembre, la Préfecture nous informe que dans la mesure où le projet de loi de finances pour 2026 n'a pas encore été approuvé, et notamment les dispositions relatives à l'instauration du "Fonds d'investissement des territoires" (FIT) qui prévoit la fusion de la DETR, de la DSIL et de la DPV en une seule dotation, il n'y aura pas de circulaire DETR-DSIL pour lancer la campagne 2026.

En l'absence d'instructions nouvelles, les dispositions de la circulaire DETR/DSIL 2025 relatives aux règles d'éligibilité et aux opérations éligibles restent en vigueur.

La Préfecture précise qu'une nouvelle plateforme nationale a été créée.

Le seul volet retenu par la commune concerne la rénovation énergétique de l'école maternelle et de la cantine ainsi que la réfection du toit de l'école primaire. A ce jour, seules les menuiseries ont été réalisées. Le reste des travaux est à effectuer.

Pour autant, des infiltrations ont été constatés dans les bâtiments de l'école primaire et ceux de la cantine. Des devis sont en cours.

L'ensemble de ces travaux porte à **315 000** € HT l'enveloppe budgétaire prévisionnelle.

Pour lui permettre de finaliser cette réhabilitation, la commune sollicite les aides de l'Etat dans la cadre de la DETR- DSIL 2026 à hauteur de 70 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260122-220120262-DE

-S'accorde sur la nécessité de mener à bien ses travaux, dont l'enveloppe budgétaire est estimée à **315 000 € HT.**

-Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR- DSIL 2026 à hauteur de 70 % se rapportant à une dépense totale de **315 000 € HT**

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TREGOUREZ (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....